

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



10054349

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le **02 AVR. 2010**
Greffe

Le greffier en chef,

N° d'entreprise : 0475.781.238

Dénomination

(en entier)

SPRL ENTREPRISE COSSE-CINEY

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 5590 CINEY, Ferme de Tienne, 1

Objet de l'acte : **MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

D'un acte reçu par Maître Amélie PERLEAU, Notaire associé de la société civile professionnelle ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée dénommée « Patricia VAN BEVER & Amélie PERLEAU – Notaires associés », ayant son siège social à 5590 CINEY, avenue Schldgel, 92, le vingt-cinq mars deux mil dix, portant à la suite la mention : « Enregistré à Ciney, le vingt-neuf mars deux mil dix, volume 5 482, folio 93, case 09 ; deux rôles, sans renvoi ; reçu : vingt-cinq euros, par le Receveur (signé : Y. Beurllet) », il résulte que :

S'EST TENUE: L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée « SPRL ENTREPRISE COSSE-CINEY », ayant son siège social à 5590/CINEY, Ferme de Tienne, numéro 1, constituée suivant acte reçu par le Notaire Patricia VAN BEVER à Ciney, le vingt-six septembre deux mil un, publié par extrait aux Annexes au Moniteur Belge du vingt-huit juin suivant, sous le numéro 20011017-5604, et dont le numéro d'entreprise est le 0475.781.238.

Etaient présents :

1*) Monsieur COSSE Olivier, Lucien, Alexis, né à Dinant, le vingt-et-un mai mil neuf cent septante-six (numéro national : 760521 045-83), célibataire, demeurant et domicilié à 5590/LEIGNON-CINEY, Rue Les Cours, numéro 69/B.

2*) Monsieur COSSE Jean-Marie, Paul, Alexis, Ghislain, né à Ciney, le trente-et-un juillet mil neuf cent cinquante (numéro national : 500731 005-67), et son épouse ;

3*) Madame DONY Anne-Marie, Liliane, Suzanne, Jacqueline, Ghislaine, née à Achet, le vingt-et-un septembre mil neuf cent cinquante-quatre (numéro national : 540921 114-65), demeurant et domiciliés ensemble à 5590/CINEY, Ferme de Tienne, numéro 1

Epoux mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par le Notaire Yvan LAMPROYE, à Jambes, le vingt-huit mai mil neuf cent septante-cinq, lequel régime n'a pas été modifié à ce jour, ainsi qu'ils l'ont déclaré.

Lesquels possèdent, ainsi qu'ils l'ont déclaré, la totalité des parts sociales, soit cent quatre-vingt-six (186) parts sociales, soit :

-Monsieur Olivier COSSE : nonante (90) parts sociales ;

-Monsieur et Madame Jean-Marie COSSE et Anne-Marie DONY : nonante-six (96) parts sociales.

Après l'exposé du Président, et après avoir délibéré, l'assemblée, régulièrement constituée, a pris la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE :

L'assemblée a décidé de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, elle a décidé de supprimer le texte de l'article 4 de statuts, et de le remplacer purement et simplement par le texte suivant :

« La société a pour objet pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :

-L'entreprise de travaux agricoles et les activités de soutien aux cultures, l'achat, la vente, la location, la réparation, l'entretien et l'utilisation en commun de matériels agricoles et horticoles. L'entreprise de travaux forestiers.

-L'entreprise de travaux de terrassement, l'assistance aux entreprises de travaux de terrassement, les travaux de réparation de sites, les services d'aménagement paysager, l'aménagement de bassins de décantation et autres ouvrages pour l'épuration des eaux usées. Les travaux de déneigement de voiries.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/04/2010 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

- Le transport de marchandises par route : transport de produits et de déchets d'origine ou destinés au secteur agricole, végétal, horticole ou sylvicole. Les transports routiers de fret sauf les services de déménagement
 - L'entreprise de vidange de fosses et d'épuration.
 - L'entreprise de triage et de conditionnement de produits d'origine agricole et de produits inertes.
 - Le commerce, le stockage, le traitement et le conditionnement de produits, matières premières ou déchets d'origine agricole, végétale, horticole et sylvicole éventuellement destinés à être utilisés comme source d'énergie.
 - Le commerce de détail de lubrifiants et de produits de refroidissement pour véhicules automobiles et matériels agricoles.
 - La fabrication et la construction de machines, matériels et engins destinés aux travaux agricoles.
- La société peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.
- Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.
- Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses propres activités.
- La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur. »

VOTE :

La résolution qui précède a été adoptée à l'unanimité des voix.

Notaire Amélie PERLEAU

- Annexes: - expédition de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2010;
- extrait analytique de cet acte;
- chèque de 139,15 €..